



Association de soutien
aux victimes de traite et d'exploitation

Rapport d'activités 2015

L'activité d'ASTREE a pour valeurs fondamentales le respect de la dignité et du parcours de vie des victimes, la défense de leurs droits et la lutte contre toute forme d'exploitation et de violence.

Index

1. Préambule. La traite des êtres humains en Suisse et la création d'ASTREE	4
2. Le comité: mot de la Présidente	6
3. La structure opérationnelle: mot de la Direction	8
<i>Motivation à travailler à ASTREE</i>	
4. Le service d'accueil à bas-seuil	12
<i>Les entretiens de détection</i>	
<i>Une situation concrète</i>	
5. L'hébergement	18
<i>La vie communautaire à ASTREE</i>	
6. L'accompagnement	21
<i>Suivi des bénéficiaires</i>	
<i>Présence infirmière à ASTREE</i>	
7. La formation, la documentation et le plaidoyer.....	27
8. Les finances	29
9. Remerciements	30

1. Préambule: La traite des êtres humains en Suisse et la création d'ASTREE

Selon la définition retenue au niveau international, la "traite des êtres humains" consiste à recruter des personnes, à offrir leurs services, à les transférer, à les entremettre par le biais d'intermédiaires, à les héberger ou à les accueillir en vue de leur exploitation.

Plus de 20 millions de personnes dans le monde sont victimes de travail forcé, de traite, de formes d'esclavage moderne.

En Suisse, la traite des êtres humains est présente dans les métiers du sexe, le travail domestique, l'agriculture, la restauration et sur les chantiers. Les victimes viennent de milieux défavorisés et sont attirées en Suisse par de fausses promesses.

Le premier accord international définissant la traite des êtres humains figure dans le «Protocole de Palerme». Paru en 2000, ce texte vise à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants. La Suisse a ratifié ce protocole le 27 octobre 2006.

Selon le protocole, l'expression «traite des personnes» désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

En 2010, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté un plan d'action mondial de lutte contre la traite des êtres humains dans lequel les états membres ont chargé l'ONUDC de recueillir des informations et d'établir, en étroite collaboration avec les autorités nationales, des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons mondiaux, nationaux et régionaux.

En Suisse, différentes lois permettent d'intervenir dans les situations de traite et de garantir un soutien aux victimes ainsi que la poursuite pénale des exploitateurs. La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) et l'ordonnance du 24 octobre 2007 (OASA; RS 142.201) relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative ont permis d'ancrer la réglementation du séjour des victimes de la traite d'êtres humains dans le droit suisse. La version entièrement révisée de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (loi sur l'aide aux victimes,

LAVI; RS 312.5) est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. La LAVI constitue la base légale de l'aide aux victimes de la traite d'êtres humains et du subventionnement des ONG apportant une aide spécifique aux victimes, sur mandat des cantons (conformément à l'art. 9, al. 1, LAVI, les cantons sont tenus de tenir compte des besoins particuliers des différentes catégories de victimes en mettant en place et en gérant des centres de consultation). De plus, l'introduction de la loi sur la protection extra procédurale des témoins (Ltém: doit garantir la protection des victimes de la traite qui sont exposées à une menace, en dehors des audiences du procès à proprement parler et après sa clôture.

Malgré tous ces efforts en 2012, la Confédération a reçu, lors de l'EPU 2012 (l'Examen Périodique Universel, un processus qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme) douze recommandations concernant la lutte contre la traite d'êtres humains. En particulier il a été demandé à la Suisse de mettre en place: une stratégie globale de lutte contre la traite, une meilleure protection des victimes, la poursuite et la punition des responsables, des efforts de prévention à l'échelle nationale et le développement de collaborations avec les pays de provenance. En outre, des mesures d'information auprès des potentielles victimes, des gérants d'établissement et des clients dans la prostitution restent à développer. La réglementation du séjour de victimes de traite est aussi à améliorer; l'octroi de ce permis spécifique n'est pas géré de la même manière selon les cantons.

Au niveau cantonal, selon les informations données par les institutions concernées lors de l'élaboration du projet, les cas détectés étaient limités et l'accompagnement des victimes et leur accueil dans des structures protégées restaient difficiles (env. 20 cas/an en Suisse romande en 2013).

Aucune structure dans le canton de Vaud n'offrait d'accompagnement spécifique et de prise en charge adéquats à cette population. L'offre des différents services n'était pas coordonnée par un acteur capable de surveiller l'ensemble du processus de prise en charge, de la détection de cas jusqu'à l'hébergement et la réinsertion de victimes dans le tissu social.

C'est sur la base de ces constats et pour répondre à ces problématiques que l'association a été créée en octobre 2014. Le mandat d'ASTREE (Association de Soutien aux victimes de Traite Et d'Exploitation) est de gérer le dispositif de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains dans le Canton de Vaud.

En 2012, le député Jean Tschopp a déposé au Grand Conseil vaudois l'interpellation «Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle?». Pour répondre à cette

interpellation, l'Etat a mis en place les moyens nécessaires à la création d'un dispositif de prise en charge de victimes. Sous la direction du Service de Prévoyance et d'Action Sociale (SPAS) du canton de Vaud, Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti ont élaboré le projet de dispositif qui a été validé en juillet 2014 par M. Pierre-Yves Maillard, chef du département de la Santé et de l'Action Sociale.

2. Le Comité

Le comité est composé de 6 membres, dont une présidente et un trésorier, bénéficiant d'expériences professionnelles diverses, indispensables au bon fonctionnement. Le comité de l'Association ASTREE a tenu sa première séance en janvier 2015. Constitué en automne 2014, il est formé de Mesdames Allegra Chapuis, (ancienne présidente du Conseil de Fondation de PROFAs), Sophie Delessert (DDC Berne), Wania Correia (cheffe de projets en éducation) Messieurs Stéphane Vogel (directeur de l'AIGC), Patrick Bodenmann (responsable de l'Unité des Populations Vulnérables - PMU), Jean-François Cuenod (ancien président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne).

Les deux directrices Anne Ansermet et Angela Oriti participent aussi aux séances du comité.

Mot de la Présidente

Les six premiers mois de l'année ont été consacrés à la mise en place du dispositif. De nombreuses séances ont eu lieu avec notre principal subventionneur, le SPAS, pour les aspects de finances, de trésorerie et toutes les questions liées à la gestion des finances.

Des recherches de fonds ont aussi été faites en parallèle. Une rencontre et une demande de soutien a eu lieu avec la Loterie Romande qui a accordé 72.000.-Frs. à ASTREE pour le démarrage des activités.

D'autres demandes ont aussi été faites au Bureaux de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (BEFH) et à la Confédération Helvétique (FEDPOL).

En accord avec le SPAS, le Comité a en outre confié la gestion des finances et de la comptabilité à l'AIGC pour un mandat d'un an. Nous avons aussi été sollicités pour accompagner les directrices dans la mise sur pied de l'équipe. En effet, en juin deux travailleurs sociaux et des veilleuses ont été engagés dans la perspective de l'ouverture de l'hébergement. Toutes

les questions touchant les ressources humaines, (signatures de contrats, assurances, convention collective de travail, etc.) ont été discutées et validées.

En parallèle, il a été discuté l'organisation de l'inauguration officielle d'ASTREE, du site web et de la communication.

La recherche de nouveaux membres de l'Association a aussi demandé beaucoup d'énergie.

L'hébergement a commencé à mi-juin. Très vite l'arrivée des premières résidentes, avec enfants, et les demandes de prises en charge en augmentation ont généré des problèmes plus complexes qu'imaginés. Simultanément, les activités ambulatoires se sont additionnées de façon exponentielle.

Nous nous sommes aussi penchés sur la définition claire des critères d'accès au foyer et l'établissement des priorités. Cette ouverture a amené un accroissement énorme de travail avec des heures supplémentaires et la nécessité de nouveaux engagements.

En automne l'inauguration d'ASTREE fut un succès. Elle s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec les partenaires du réseau venus en nombre, ce qui a conforté toute l'équipe dans son travail. En fin d'année, le comité s'est penché surtout sur les finances, le budget 2016, la confirmation des subventions et le recrutement d'un travailleur social supplémentaire.

En novembre, M. P.-Y. Maillard a visité ASTREE. Son enthousiasme et ses remarques pertinentes ont été appréciées et prises en compte. Les résidentes lui ont même fait un petit discours de remerciements!

En résumé, cette première année a demandé beaucoup de travail, d'engagement de la part des directrices et de l'équipe pour le démarrage, la consolidation et la pérennisation d'ASTREE, un dispositif audacieux et nouveau dans le canton.

Allegra Chapuis

3. La structure opérationnelle

La structure opérationnelle d'ASTREE gère les activités de détection, d'accompagnement, d'hébergement et de plaidoyer prévues dans le mandat de l'association. Aujourd'hui (février 2016) l'équipe d'ASTREE est composée de 2 co-directrices, 4 personnes formées en travail social, 1 infirmière remplaçante, 4 veilleuses fixes et 4 remplaçantes. L'équipe de veilleuses assure la présence durant les nuits et les weekends. Une femme de ménage contribue à la propreté des locaux quelques heures par semaine.

Mot de la Direction : un premier bilan

Fin décembre, une journée ordinaire à ASTREE : les enfants rentrent de l'école, une résidente prépare le repas de midi, un collaborateur nous transmet des informations avant d'accompagner sa référée chez le médecin.

Il y a une année seulement la maison située à la ruelle de Bourg, 7 était vide et le projet de prise en charge des victimes de la traite dans le Canton de Vaud existait uniquement sur papier.

En 2015, nous avons eu la chance de mettre progressivement en place les objectifs fixés avec le soutien du Service de Prévoyance et d'Action Sociale (SPAS) du canton de Vaud. Les activités de détection et d'accompagnement des victimes ont vu le jour, quelques mois plus tard la structure d'hébergement a ouvert ses portes.

En février 2015 nous avons eu des contacts avec les premières victimes potentielles et avons constaté la difficulté d'établir un lien de confiance avec elles et d'obtenir les informations permettant de déterminer les critères liés à l'exploitation ou aux différentes formes de violence ou de travail abusif.

En juin 2015 nous avons accueilli trois femmes victimes de traite. Nous les avons accompagnées durant leur séjour de 6 mois à ASTREE avant de les voir quitter le foyer de l'association pour un appartement individuel. Elles ont obtenu un permis de séjour, complété leur formation professionnelle et obtenu une promesse d'emploi.

Durant l'année passée nous avons rencontré différents partenaires du réseau lausannois, vaudois et national pour établir des accords de collaboration, les sensibiliser aux outils permettant de détecter les cas de traite et nous référer les victimes potentielles.

Ce travail d'information a permis l'augmentation progressive des cas adressés par le réseau et par conséquent le nombre d'entretiens de détection. Une orientation spécifique a pu se mettre en place pour les personnes reçues à ASTREE.

Une collaboration étroite a été développée, entre autres partenaires, avec la CIPRO (Cellule investigation prostitution de la Police Cantonale) permettant d'accompagner au mieux les victimes décidées à déposer une plainte, facilitant ainsi le démarrage de la procédure pénale et l'ouverture d'enquêtes policières dans le domaine de l'exploitation de la force de travail et de la prostitution forcée.

Ces résultats ont été possibles grâce à une équipe motivée et passionnée par le défi de ce nouveau dispositif, contribuant quotidiennement à son développement. Durant cette première année d'activité l'équipe d'ASTREE a fait face à de nombreuses incertitudes liées à la nouveauté du projet. Elle a appris à travailler avec des personnes fragiles et traumatisées et à gérer les difficultés quotidiennes de la vie communautaire en foyer. Les résultats obtenus, au-delà des prévisions et les changements positifs survenus dans la vie des personnes accompagnées ont donné un élan supplémentaire au travail et à la mission d'ASTREE.

Les premiers constats montrent combien la protection des victimes de la traite dans le Canton de Vaud est essentielle et que la structure, avec ses différents volets d'activités, apporte des réponses pertinentes à cette problématique.

Une plateforme nationale a vu le jour entre le FIZ, la fondation au Cœur des Grottes, l'Antenna May Day et ASTREE afin d'échanger sur nos pratiques respectives et défendre au niveau national les droits des victimes de traite.

Pour les années à venir ASTREE a pour objectifs, avec le soutien de l'Etat de Vaud et de la Confédération helvétique, de pérenniser ses activités et de développer ses prestations en étendant son champ d'intervention à d'autres cantons de Suisse latine.

Anne Ansermet Pagot et Angela Oriti

Composition de l'équipe

La direction

Anne Ansermet Pagot

Angela Oriti

L'équipe

Léa Paganini

Innocent Djangheu

Adriana Bucur

Alexander Sandoval

Isabel Sangra (infirmière remplaçante)

Les veilleuses

Mimoza Kokollari

Camille Reift

Marie Saudan

Emilie Snackers

Pia Shazar

Jessica Reiss

Mélanie Ansermet

Odile Blanc

Fiona Parmentier

Milana Aronov

Mary Sarah Kagny

Elise Buclin

Femme de ménage

Balbine Ekoto

Motivation à travailler à ASTREE

Le mot **dignité** sur le site internet d'ASTREE, m'a interpellé et m'a fait rêver d'un espoir d'une dialectique différente sur cette notion de la condition humaine: la dignité avec ses différentes compréhensions du terme d'un point de vue historique et dans l'actualité. ASTREE nous encourage à ce que la dignité humaine soit reconstruite et changée au niveau épistémologique. Dorénavant, je peux définir cette démarche comme la goutte d'eau qui exprime la vitalité et le travail pour le respect inconditionnel dans un désert inhumain et violent du trafic d'humains au niveau national et transnational qui touche principalement les personnes migrantes.

Ma sensibilité en tant que migrant et expatrié, est peut-être un atout pour comprendre un peu mieux ce phénomène migratoire comme un processus complexe. Ma perception de la notion la dignité en tant que philologue, me pousse à réfléchir et à avoir conscience des erreurs du passé. Je souhaite partager mon désir de stimuler les débats philosophiques sur la prise en charge de migrants et, pourquoi pas, juridiques de la migration en Suisse et dans le monde. Je suis un rêveur, probablement trop idéaliste, je souhaite que mes rêves se réalisent.

Je suis dans mon paradoxe entre la peur du discours de masse et les processus de la prise en charge du problème de manière inégalitaire. Le système de migration me semble obsolète avec des protocoles antagonistes. ASTREE est un modèle qui travaille avec des personnes vulnérables, « dignitas » pour le peuple du XXIème siècle. ASTREE est une ressource pour lutter contre ce fléau.

Ma motivation de travailler à ASTREE est de pouvoir utiliser le concept d'altérité, et non l'impossibilité à imaginer l'autre, ou de le voir à travers les stéréotypes et préjugés de nos sociétés modernes. D'utiliser d'autres approches psycho-communautaires dans le but d'aider les victimes dans leurs projets de vie à grâce l'accueil dans un espace de rencontre et à leur prise en charge. Je partage l'idée de revendiquer le droit à l'estime de soi et la revalorisation de la vie humaine, le respect de la personne dans la protection contre les traitements inhumains, notamment dans l'exploitation. Je partage les valeurs d'ASTREE et je suis très motivé à m'engager dans l'aide aux victimes et dans l'application des mesures prises par la Confédération Suisse à ce sujet.

Alexander Sandoval

4. Le service d'accueil à bas-seuil

Le service d'accueil à bas-seuil comprend des activités de cyber café, un espace de rencontres et de consultations sociales et juridiques; il est actif depuis janvier 2015. Jusqu'à présent, excepté 2 personnes, les bénéficiaires de ce service ont été référé-e-s par les partenaires du réseau.

Le service d'accueil à bas-seuil s'adresse aux femmes et hommes migrants en difficulté dans les métiers du sexe, de même que les migrants victimes d'abus de la part de leur partenaire, employeur ou leur entourage. Nous accueillons aussi des personnes confrontées à des problèmes de permis de séjour et d'illégalité. Nous offrons une écoute non jugeante, une aide administrative et juridique, une orientation vers le réseau médical, social ou juridique et un accompagnement si besoin. Pour les hommes les entretiens se font dehors du foyer sur rendez-vous.

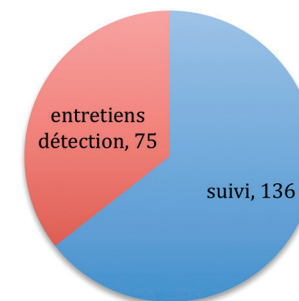
Le service d'internet café propose l'utilisation de deux ordinateurs selon un horaire et des règles établis. Du personnel est présent pour faciliter l'utilisation informatique et répondre aux questions.

L'espace-rencontre est un lieu de partage d'expériences et d'échange d'informations entre les bénéficiaires du service. Il a pour objectif de créer des liens entre les femmes migrantes et les faire sortir de l'isolement. L'accès est libre durant l'horaire prévu. Pendant ces permanences le personnel de la structure propose boissons et écoute; l'espace-jeu du foyer est mis à disposition des enfants présents sous la surveillance de leurs mamans. Des ateliers thématiques et des activités ludiques sont organisées sur la base des suggestions des participantes. De manière générale, l'espace-rencontre fournit l'occasion d'organiser des activités participatives afin d'orienter le dispositif selon les besoins des bénéficiaires.

Une activité d'information auprès des communautés migrantes a démarré au mois de septembre 2015. Par la diffusion de flyers dans les communautés migrantes, l'objectif d'accès direct des bénéficiaires potentiel-le-s au service à d'accueil bas-seuil se trouve renforcé.

Entre février et décembre 2015, **211 consultations** ont été réalisées: 136 entretiens de suivi en ambulatoire et 75 entretiens de détection.

Consultations : 211



Parmi les 43 personnes qui ont consulté ASTREE, 40 femmes et 3 hommes, **18 nouveaux cas** de victimes de traite et d'exploitation ont déjà été détectés (en 2013, env. 20 cas pour la Suisse romande).

Personnes qui ont consulté : 43

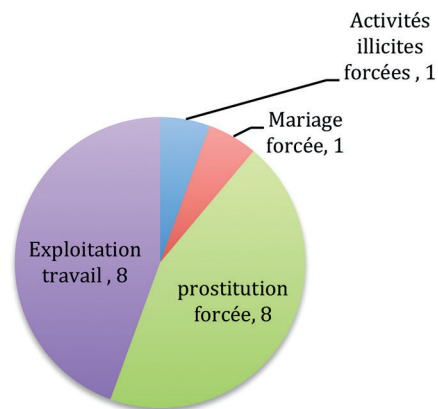


Parmi les cas de traite et d'exploitation :

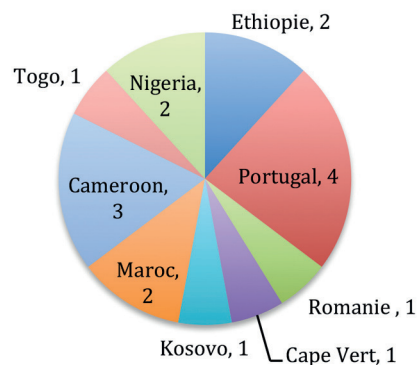
- 8 victimes d'exploitation sexuelle ;
- 8 victimes d'exploitation de la force de travail ;
- 1 victime de mariage forcé ;
- 1 victime d'activités illicites forcées (homme).

Les femmes victimes de traite et d'exploitation viennent en majorité d'Afrique (Ethiopie, Togo et Cameroun) et du Portugal.

Formes de traite



Nationalités



Les victimes potentielles ont été référées à ASTREE par différents services : CHUV ; SPOP ; Polices, Services d'églises ; Caritas ; CSP, EVAM.

Les entretiens de détection

Nous avons été contacté il y a peu par une équipe médicale qui sollicitait un hébergement en urgence pour une victime d'abus de la part de son compagnon. Résident en Suisse, cet homme avait promis le mariage à une femme de son pays d'origine et l'avait fait venir en Suisse avec un visa touristique. Durant la première semaine de son séjour, il avait fait subir quotidiennement à cette femme des violences physiques et sexuelles. L'intervention de la police a permis de mettre fin à cette torture.

Compte tenu de la similarité entre ces faits et les pratiques courantes des trafiquants d'êtres humains à l'encontre de femmes amenées de l'étranger pour la prostitution, nous nous sommes sentis concernés par cette situation. Parmi les quelques informations obtenues, nous avons demandé aux partenaires de mener plus d'investigations, notamment auprès de la police car les renseignements étaient lacunaires. Dans l'intervalle, les professionnels d'ASTREE ont fait le point et se sont préparés à un éventuel accueil en urgence. Finalement, il s'est avéré que la situation de cette femme relevait de la compétence d'un autre service qui a assuré sa protection et sa prise en charge..

Cette détection a été menée par téléphone et a nécessité plusieurs échanges.

L'entretien de détection commence dès le moment où nous sommes appelés à intervenir dans une situation donnée. Le plus souvent ce sont les partenaires du réseau qui nous sollicitent.

Lorsqu'une demande nous est adressée par un partenaire, une tierce personne ou la potentielle victime elle-même, nous recevons la personne et tentons d'abord de créer un lien de confiance avec elle. Ensuite, au cours de l'entretien, nous cherchons les indices de traite et d'exploitation.

Nous informons aussi la personne de nos missions et nos objectifs afin qu'elle puisse se situer dans notre contexte d'intervention et ainsi collaborer avec nous de manière optimale.

L'objectif d'un entretien de détection est de déterminer si la situation de la personne correspond aux critères de prise en charge d'ASTREE. De manière générale, l'entretien se déroule au foyer. Il nous arrive de rencontrer les personnes dans un autre lieu car nous souhaitons avant tout pouvoir rencontrer la potentielle victime et instaurer un climat de confiance avec elle. Les intervenants sociaux et la direction sont investis dans ces premiers contacts. Pour les entretiens à l'extérieur d'ASTREE et dans certaines situations particulièrement complexes, nous réalisons les entretiens en binômes.

Par exemple, sollicités par un service institutionnel d'un autre canton qui ne dispose pas de structure similaire à la notre pour la prise en charge des victimes de traite sur son territoire, nous avons tissé un lien de collaboration institutionnel et effectué un entretien de détection auprès de la victime.

Nous veillons à ce que chaque demande soit traitée. Pour les requêtes qui ne relèvent pas de nos missions, nous assurons le lien avec les services compétents.

En cas d'urgence, nous faisons notre possible pour apporter une réponse rapide en orientant la personne vers le réseau existant.

Par exemple, suite à un conflit familial dans un contexte d'abus, une jeune fille nous a été adressée pour un entretien de détection. Cependant, les éléments recueillis n'entraient pas dans nos critères de prise en charge. Cette jeune fille avait peu de ressources et ne savait pas où passer la nuit. Nous avons contacté le réseau qui lui a proposé un lit.

D'autres cas sont moins évidents et il nous est parfois difficile d'identifier la limite entre l'exploitation et des conditions de travail particulièrement mauvaises. Dans ces situations, la réflexion en équipe est indispensable pour déterminer notre intervention.

L'entretien de détection est un moment crucial et sensible, pour la personne accueillie et pour les professionnels d'ASTREE. Le contexte, le lieu, l'accueil, et d'autres facteurs comme la confidentialité déterminent la qualité de ce moment d'échange. En tant qu'organisme spécialisé dans la problématique de la traite, nous accordons beaucoup d'importance à cette première prise de contact car elle détermine souvent la suite du parcours de la personne accueillie soit par une orientation adéquate vers le réseau soit par une prise en charge d'ASTREE.

Innocent Djangheu

Une situation concrète

Marie est originaire d'Ethiopie, elle a été élevée par son père, sa mère ayant quitté le foyer peu après sa naissance.

Son père, visiblement opposant au gouvernement, a reçu régulièrement des menaces de mort pour lui et sa fille. Il a été fréquemment emprisonné et a subi des mauvais traitements à chaque incarcération.

Au fil des ans, les menaces ont été de plus en plus sérieuses et, pour mettre sa fille de 17 ans hors de danger, le père l'a confiée à une connaissance qui doit la conduire en Angleterre et s'en occuper provisoirement. Le père doit rejoindre sa fille plus tard.

L'homme de « confiance » ne respecte pas le plan établi : il amène Marie en Allemagne, la séquestre dans son appartement, la drogue et la contraint à la prostitution.

Après des mois d'exploitation, Marie réussit à s'échapper de l'appartement. Elle est secourue par des passants qui la mettent dans un train pour la Suisse. Elle arrive au Centre d'Enregistrement de Vallorbe où elle dépose une demande d'asile.

Sur la base de la Convention de Dublin (compétence du pays de première arrivée) le Service d'Etat aux Migrations (SEM) décide de renvoyer Marie en Allemagne.

Suite aux traumatismes vécus, menaces de mort, séparation brutale d'avec son père, exil et exploitation sexuelle, Marie est suivie par la psychiatrie de liaison du CHUV qui contacte ASTREE pour un entretien de détection. Nous fixons un rendez-vous avec Marie car elle a été admise en urgence à l'hôpital psychiatrique de Cery.

En effet, Marie a reçu un plan de vol pour retourner en Allemagne et elle a tenté de se suicider.

Après plusieurs semaines d'hospitalisation, nous pouvons enfin la rencontrer le jour de sa sortie de l'hôpital car son état est à peu près stabilisé.

Le lendemain, son état psychique se détériore et une nouvelle hospitalisation s'avère nécessaire.

Comme Marie est hospitalisée, le Service de la Population ne peut pas exécuter son retour en Allemagne. Le délai légal de 6 mois pour le renvoi expire et sa demande d'asile est traitée par la Suisse.

Nous suivons Marie de manière ambulatoire à raison d'un entretien hebdomadaire.

5. L'hébergement

Le foyer accueille les femmes victimes de toutes formes de traite (prostitution forcée, mariage forcé, esclaves domestiques ou trafic d'organes) seules ou accompagnées de leurs enfants. A l'exception de l'hébergement qui est référé vers d'autres structures, les hommes victimes de traite bénéficient de la même prise en charge.

Le foyer offre 5 grandes chambres à coucher équipées de 2 lits chacune et de 2 salles de bains. Les espaces communs sont constitués d'une cuisine équipée, d'une grande salle à manger et d'un salon. En outre, une buanderie est mise à disposition. Un espace de jeux pour les enfants et un lieu de consultation à bas-seuil pour la détection des victimes sont aménagés. Les bureaux de la structure sont situés dans le même bâtiment. Au rez-de-chaussée, un espace d'accueil est agencé pour accueillir les bénéficiaires des prestations d'ASTREE. Le foyer est un espace visible et identifié avec des règles garantissant la sécurité. Du personnel qualifié est présent 24h/24h.

Toute personne hébergée accepte de suivre les règles de vie en foyer et de participer à la vie communautaire.

L'hébergement se déroule en 3 phases : délai de réflexion ; réinsertion sociale et professionnelle et intégration. L'accueil en foyer est d'une durée de 6 mois maximum. Une prolongation du séjour peut être évaluée individuellement et validée par le SPAS, sur la base de l'évolution du processus d'intégration.

Le foyer est organisé selon un modèle participatif : les femmes collaborent à l'achat de la nourriture, à la préparation des repas et au nettoyage des locaux. Des séances hebdomadaires de régulation avec les résidentes ont lieu pour discuter des aspects liés à la vie communautaire et proposer des améliorations. Un règlement, signé à l'arrivée par les résidentes, définit l'organisation concrète au sein du foyer.

Un concept de sécurité spécifique est développé en collaboration avec les services compétents. Les règles de sécurité sont définies explicitement et un système de contact direct avec la police est mis en place. Le bâtiment est aussi doté d'un système de caméras et d'autres mesures de sécurité.

Si le foyer est complet, les victimes sont référées vers les structures d'hébergement existantes et disponibles. ASTREE se charge du suivi et de la prise en charge de ces personnes.

Dès le 15 juin 2015, ASTREE a pu offrir aux victimes de traite un lieu d'hébergement sécurisé ouvert 24h/24h. Durant l'année 2015, 6 victimes et 4 enfants ont été hébergés dans le foyer de l'association. Le taux

d'occupation du foyer est supérieur aux prévisions (concept de montée en puissance agréé avec le SPAS). En outre, une victime de la traite a été hébergée dans un foyer de l'EVAM. Parmi les 6 personnes hébergées, une victime a été hébergée en urgence durant 5 jours avant son retour volontaire au pays.

La vie communautaire à ASTREE

La vie quotidienne d'ASTREE s'organise avec la participation active des résidentes : entretien des lieux de vie, préparation des repas, lessive, activités socioculturelles etc.

Sur la base de plannings, les activités sont coordonnées et supervisées par l'équipe. Par la gestion de la vie communautaire, les collaborateurs d'ASTREE transmettent des messages éducatifs (gestion du budget, alimentation correcte, tri des déchets) et préparent les résidentes à l'autonomie, une fois la période d'hébergement terminée.

En cuisinant à tour de rôle, les résidentes ont la possibilité de partager leur culture culinaire et de faire découvrir aux autres des saveurs inconnues. Les magasins ethniques permettent aux femmes de s'approvisionner en denrées de leur pays d'origine et ensuite de s'habituer progressivement à la nourriture locale. Les repas à ASTREE sont des moments d'échanges et de partage entre les résidentes et l'équipe éducative. Ces moments conviviaux facilitent la construction et le développement de liens autres que ceux de la relation d'aide.

Malgré ces aspects positifs, la vie communautaire à ASTREE n'est pas sans difficulté. Durant l'année nous avons souvent assisté à des tensions entre les résidentes et nous avons dû régler des conflits liés à la cohabitation dans la même chambre.

En raison du traumatisme vécu, les résidentes souffrent souvent de troubles du sommeil ou de crises d'angoisse. Ces difficultés, assorties d'incompréhensions linguistiques et culturelles compliquent le partage des lieux de vie entre des personnes que n'ont pas choisi de vivre ensemble.

Le respect du règlement est parfois à l'origine de discussions et de désaccords entre les résidentes et l'équipe. Au sein du foyer, les résidentes peuvent recevoir des visites, sortir pendant la journée et durant les weekends. Elles doivent cependant obtenir l'accord préalable de leur référent-e pour des raisons de sécurité. Les personnes qui arrivent à ASTREE ont souvent développé des stratégies de survie, d'autonomie et ont appris à se débrouiller seules. L'adaptation à certaines règles s'avère

parfois particulièrement difficile même si ces mesures sont indispensables à leur protection et au bon fonctionnement de la maison.

Les collaborateurs sont garants du cadre de vie du foyer. Par système de référence et durant des entretiens hebdomadaires, un lien de confiance s'établit entre l'équipe et la résidente, permettant de soutenir de manière optimale son projet de vie. Le développement d'une juste distance professionnelle dans la relation avec les bénéficiaires, ni trop amicale ni trop directive, est un enjeu majeur de la prise en charge des victimes de traite, particulièrement touchantes par leur histoire et les traumatismes vécus.

Pour partager aussi des moments plus récréatifs d'échanges, l'équipe d'ASTREE a mis sur pied des activités d'animation au sein du foyer. Les activités socio-culturelles contribuent à la réalisation des projets de vie des résidentes en mobilisant leurs compétences socioculturelles. Cette activité a pour but d'accompagner la personne dans son processus d'autonomisation. Les ateliers proposés aux femmes visent à favoriser les relations entre elles et parfois aussi la relation mère-enfant. Dans ce cadre, entre autres, les femmes ont l'occasion de réaliser différentes activités manuelles et créatives, prendre soin d'elles, ou jouer avec leurs enfants. La participation est libre, le groupe est ouvert. Ces moments passés ensemble ont aussi pour but de découvrir et de partager des cultures différentes. Durant l'année 2015, l'équipe a organisé avec les résidentes une fête de fin d'année, des fêtes d'anniversaire et de «départ» pour les femmes ayant accompli les six mois de séjour prévus. Ces moments ont permis de mettre en évidence la solidité des liens établis et la solidarité entre les résidentes, au-delà des difficultés quotidiennes.

La possibilité de soutenir les femmes dans ce processus d'adaptation et d'intégration et les préparer à la vie en dehors du foyer est pour moi un des plus grands privilèges du travail à ASTREE. Il s'agit en effet d'un parcours d'échange et de mise en valeur des expériences culturelles de chacun, un parcours extrêmement riche tant pour les bénéficiaires que pour les collaborateurs de l'association.

Adriana Bucur

6. L'accompagnement

ASTREE est la référente principale pour l'accompagnement et la prise en charge des victimes de traite et d'exploitation au niveau cantonal. En collaboration étroite avec le centre LAVI, les victimes bénéficient d'un soutien adéquat pendant les différentes phases du processus: à partir du délai de réflexion pour déposer plainte jusqu'à la recherche de solutions d'intégration à long terme. En particulier, les victimes sont référées et accompagnées à la fois vers les services médicaux, sociaux, juridiques compétents ou vers des solutions de formation, de recherche d'emploi et d'intégration adaptés à leurs besoins.

Pour répondre à l'objectif de soutien des victimes en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle, ASTREE les aide à définir des projets de vie et les accompagne dans les démarches liées l'octroi d'un permis pour s'établir en Suisse. Concrètement, si la victime dépose une plainte elle peut obtenir un permis provisoire (F) et, ensuite, demander un permis humanitaire (B).

Une fois le permis de séjour obtenu, un revenu d'insertion peut être demandé temporairement au Centre Social Régional la commune (CSR) en attendant la prise d'une activité lucrative. Les offices régionaux de placement peuvent aider la victime pour des cours de formation et/ou dans la recherche d'un emploi.

Si les différentes solutions d'intégration ne sont pas concluantes ou si la personne le souhaite, la possibilité d'un retour au pays avec des garanties de protection est proposée et mise en place d'entente avec les services spécifiques.

Les personnes prises en charge par ASTREE bénéficient ainsi d'un accompagnement global et d'une protection adéquate. Les victimes de traite n'ayant pas besoin d'un hébergement à ASTREE, sont suivies en ambulatoire par l'équipe d'ASTREE et sont accompagnées vers les services médicaux, sociaux, juridiques compétents et vers des solutions de formation, de recherche d'emploi et d'intégration adaptées à leurs besoins.

Résultats du suivi des résidentes :

Octroi de permis L ou permis B en cours (5 personnes), préparation à l'audition pour la demande d'asile (3 personnes), suivi psychologique/psychiatrique/médical (pour toutes); dépôt de plainte (3 en cours); cours de français et de formation (4 personnes); recherche de logement (3 personnes); inscription des enfants à l'école et à la garderie; affiliation à l'assurance maladie et suivi des arriérés de paiements.

Au terme des 6 mois de séjour, 1 appartement trouvé pour 1 femme enceinte avec 3 enfants; 1 appartement trouvé pour une femme avec enfant.

Suivi des victimes en ambulatoire :

2 dépôts de plainte en cours et demandes de permis L, un cas de retour au pays, accompagnement pour des prises en charges médicales et psychiatriques; démarches pour le suivi de cas «Dublin».

de survie sont pris en charge, et cela laisse la place pour repenser à ce qui a été vécu, aux épisodes traumatisants qui pouvaient être mis de côté jusque-là.

Dans le suivi des bénéficiaires, il y a aussi un travail d'accompagnement de la personne dans la réflexion par rapport à son vécu d'exploitation, dans la prise de conscience d'être une victime et dans les craintes liées au dépôt de plainte, au contact avec la police et parfois aux menaces de représailles des auteurs de l'exploitation. Décider de déposer plainte est une étape importante et difficile pour la victime car elle implique de se replonger dans des souvenirs douloureux. Lorsqu'une bénéficiaire décide de déposer plainte, nous commençons par rédiger avec elle un récit retraçant son parcours et les éléments du vécu d'exploitation, puis, en collaboration avec la police, organisons les formalités du dépôt de plainte.

La décision et l'acte de dépôt de plainte sont des étapes-clé dans le parcours de la bénéficiaire à ASTREE. Bien qu'il ne soit que le début d'une procédure dont l'aboutissement est incertain, ces étapes sont primordiales et symboliques dans le processus de reconstruction de la victime. En effet, nous avons constaté qu'un important changement de comportements et de (re)prise de confiance a débuté à partir de ce moment chez l'une de nos premières résidentes. Nous l'avons vu reprendre progressivement en main les différentes démarches en cours la concernant et s'investir de manière beaucoup plus active dans la recherche de solutions pour la construction de son avenir. A partir de là, nous avons pu fixer des objectifs concrets concernant la recherche d'emploi et de logement, dans lesquelles elle s'est engagée de manière très responsable.

Les démarches liées à la réinsertion sociale et professionnelle mises en place ont également participé à cette prise de confiance et de responsabilité chez cette bénéficiaire. En effet, celle-ci a intégré un programme de bénévolat pour l'accompagnement de personnes âgées et suivi une formation d'employée de maison durant 3 mois avec l'obtention d'un diplôme. En plus des apprentissages réalisés et de l'expérience acquise, ces activités lui ont permis de suivre un rythme de vie plus structuré, de reprendre confiance dans ses capacités à travailler, mais aussi, et au niveau d'un objectif plus personnel, «d'aller jusqu'au bout de quelque chose».

Son dépôt de plainte a également débloqué de nombreuses portes au niveau administratif en débouchant sur l'octroi d'un permis de séjour, qui a permis de décrocher un contrat de sous-location puis d'effectuer l'inscription au Service social pour l'octroi du Revenu d'Insertion. Ces étapes, toutes très significatives dans la reconstruction d'une vie plus

Suivi des bénéficiaires

Le suivi des bénéficiaires à ASTREE s'organise avec des entretiens hebdomadaires et consiste en un accompagnement global et personnalisé. Chaque semaine, le travailleur social rencontre les bénéficiaires dont il a la référence lors d'entretiens, permettant de suivre les démarches entreprises. Ces rencontres sont aussi des moments privilégiés où l'on peut évaluer l'état de la personne et contribuent à créer un lien de confiance.

Concernant les démarches, le suivi se déroule en différentes étapes. A l'arrivée d'une nouvelle résidente au foyer d'ASTREE et durant les premières semaines d'hébergement, le suivi consiste à «poser une base de sécurité» autour de la personne. Une demande de délai de réflexion est adressée au Service de la Population, permettant à la victime de réfléchir à tête reposée à sa situation et à l'éventualité de déposer plainte contre son-(ses) exploiteur-(s). Des démarches de première nécessité sont également entreprises telles que l'affiliation à une caisse maladie, l'obtention de subsides, la (re)mise en place d'un réseau médical, l'inscription des éventuels enfants au réseau scolaire, etc.

Nous avons pu observer que pour les femmes qui vivaient dans une grande précarité avant d'arriver à ASTREE, cette sécurité mise en place dans les premiers temps peut être à la fois rassurante et déroutante. Tout à coup, elles ne sont plus seules pour affronter leur situation, les soucis

stable pour la bénéficiaire, vont de pair avec le départ imminent d'ASTREE, synonyme de beaucoup d'émotions. En effet, si toutes ces démarches sont positives et peuvent être comprises comme des réussites, elles engendrent aussi des craintes chez les bénéficiaires avec la perte d'un cadre sécuritaire et un saut dans le processus d'autonomie. A cette étape, le suivi consiste à mettre en mots les craintes ressenties, à accompagner vers le départ et à décider de la forme et du contenu que prendra le suivi en ambulatoire.

Le suivi proposé par ASTREE ne s'arrête pas au moment du départ du foyer, il se poursuit selon la situation de la bénéficiaire et ses besoins. Il consiste alors à accompagner la personne dans la phase de transition entre le foyer et le nouveau logement et dans les différentes démarches administratives qui y sont liées. Pour les anciennes résidentes, l'association reste une ressource et un lieu de soutien en cas de besoin dans la construction d'une nouvelle vie sur les bases posées à ASTREE.

Léa Paganini

Présence infirmière à ASTREE

Ayant postulé comme infirmière remplaçante (à petit pourcentage) en mai 2015, en réponse, fin avril, à l'offre d'emploi de l'Association ASTREE qui proposait un poste d'infirmière, j'ai trouvé intéressant de réfléchir à une forme de collaboration santé-social dans une structure non médicalisée en création.

Après avoir assuré un certain nombre de permanences tout au long de cette année, je vais essayer de décrire quelles ont été les activités spécifiquement infirmières, car certaines tâches peuvent être communes aux travailleurs de la santé et du social.

Ces activités se divisent en 4 points :

1. Entretiens avec les femmes sur leurs problèmes de santé, connaissance de leur médication, réponses aux questions, évaluation de leur réseau (médecins, psychiatre, psychologue, amis, famille...), et profiter de ces entretiens et des permanences pour promouvoir certaines notions d'hygiène de vie. Nous avons pu ainsi aborder des questions sur l'alimentation, le stress, l'exercice physique, le diabète, l'hypertension, différents soins aux enfants, certains problèmes gynécologiques... Ces entretiens ont permis d'orienter les femmes directement au bon endroit (Planning familial pour des problèmes gynécologiques, consultations à la PMU, massage ou ostéopathie au Point d'Eau...).
2. Soutien à l'équipe dans l'évaluation et la gestion de situations de crise pour des femmes qui présentent un certain nombre de séquelles psychologiques liées à leur parcours. Ces séquelles peuvent se caractériser par des crises d'angoisses importantes avec divers symptômes (peine à respirer, douleurs cardiaques, moments d'absence plus ou moins longs, etc). Dans ces situations de crise, il s'est agi d'évaluer la gravité de la situation et les risques de péjoration et, dans la majorité des cas, de pouvoir proposer des actions simples, et efficaces pour calmer la personne et tranquilliser son entourage. Le fait de bien connaître les femmes, d'avoir pu créer un lien de confiance avec elles, d'avoir une attitude rassurante joue un rôle essentiel dans la gestion de ces situations.
3. Mise en place d'une petite pharmacie « maison » pour pouvoir répondre aux problèmes urgents (sparadrap, désinfectant, Paracétamol, etc.), et rédaction d'un questionnaire sur la santé à remplir lors du premier entretien.

4. Disponibilité téléphonique pour les travailleurs sociaux pour répondre aux questions concernant la santé (comment répondre aux problèmes de toux, vomissements, fièvre, etc.).

Le travail infirmier est très intéressant à ASTREE et nécessiterait une présence renforcée de manière à peut-être mieux anticiper certaines crises et proposer des réponses alternatives (massages, présence silencieuse, promenades, etc).

Isabel Sangra

7. La formation, la documentation et le plaidoyer

L'action de formation et de sensibilisation d'ASTREE est adressée aux services qui sont quotidiennement en contact avec des travailleur-euse-s du sexe (Fleur de Pavé; Cipro; Polices municipales; Action Don Juan) ou qui accueillent des migrant-e-s et requérant-e-s d'asile (EVAM, SEM, SPOP). Par des modules de formation et une mise à disposition d'indicateurs spécifiques pour les différentes formes de traite, ASTREE offre au personnel des structures citées les instruments pour prévenir et lutter contre ce phénomène.

ASTREE participe également aux cours de formation organisés au niveau cantonal et fédéral sur le thème de la traite et collabore, dans ce cadre, avec les différents acteurs du réseau.

Les activités de formation et d'information pour le réseau de partenaires, réalisées entre janvier et décembre 2015 ont été adressées aux services suivants:

Centre LAVI	Cellule Investigation Prostitution/Polcant.
Centre Malley Prairie	Bureau de l'Egalité entre Femmes et Hommes
Fondation Au Cœur des Grottes	EVAM
Centre Social Protestant	Service de l'emploi
Syndicat UNIA	Appartenances
L'Espace/Lausanne	Fleur de Pavé
Associations féminines (Clafv, BIF; Elles Entraide; Maison de la Femme)	
Partenaires de la police cantonale	Centre d'enregistrement de Vallorbe
Point d'Eau	Police municipale de Lausanne
Service de la Population/Vaud	Association Vivere
Caritas	Police de l'ouest-lausannois
Bureau cantonal de l'intégration	Dispositif d'accueil à seuil-bas/Lausanne
Point d'Appui	SAJE
PMU	Service d'Etat aux Migrations
Service de Protection de la Jeunesse	OIM et bureau cantonal d'Aide au Retour

Durant 22 séances de formation/sensibilisation qui ont touché au total environ 300 professionnels, des flyers d'ASTREE ont été largement distribués (environ 400). Nous avons aussi eu 24 séances/visites pour accord de collaboration avec les partenaires qui ont débouché, entre autre, sur un accord de collaboration signé ou en cours de finalisation avec le Centre Malley-Praire, le centre LAVI et l'EVAM.

Afin de documenter son action et améliorer la prise en charge des victimes de la traite, ASTREE élabore des rapports périodiques et annuels. Pour réaliser ces rapports, ASTREE se dote d'outils appropriés de recueil et d'analyse des données.

Pour améliorer les standards de protection des victimes et sensibiliser le grand public et les institutions à la thématique, des actions de plaidoyer et de communication sont mises en place en collaboration avec les organisations nationales et internationales compétentes.

Les tables rondes contre la traite des êtres humains sont des organismes de coordination des cantons pour la lutte contre ce crime. Alors que la législation dans ce domaine relève de la compétence fédérale, la poursuite pénale des criminels et la protection des victimes incombe, quant à elles, en principe aux cantons. La table ronde contre la traite des êtres humains du Canton de Vaud est coordonnée par le SPOP (Service de la Population). Au niveau fédéral cette action est coordonnée par le SCOTT (Service de Coordination contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants).

ASTREE participe à la Table ronde vaudoise contre la traite. De plus, une plateforme a été constituée entre les associations actives dans le domaine en Suisse (FIZ, Cœur des grottes, Antenna MayDay, ASTREE) pour mener des actions d'information et de plaidoyer communes au niveau national.

8. Les finances

En 2015 l'association ASTREE a pu réaliser son travail grâce aux contributions de L'Etat de Vaud (DSAS), de la Confédération (Fedpol) et du Bureau de l'Egalité entre Femmes et Hommes (subvention accordée pour deux ans). Les prestations d'hébergement et d'accompagnement sont facturées par ASTREE au SPAS et au Centre LAVI selon les cas. Les contributions financières du SPAS et de Fedpol ont été renouvelées pour l'année 2016.

9. Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements :

Aux organismes qui par leurs subventions ou dons ont permis la concrétisation d'ASTREE :

Service de Prévoyance et d'Action Sociale du canton de Vaud
Confédération Helvétique (Fedpol)
Bureau de l'Egalité entre Femmes et Hommes du canton de Vaud
Loterie Romande (LORO)

A nos nombreux et précieux partenaires qui, par leur soutien, ont facilité notre travail.

Aux membres du Comité d'ASTREE pour leur engagement et leurs compétences mises au service de l'association.

A tous les collaborateurs d'ASTREE pour leur enthousiasme et leur engagement sans faille.

Aux personnes migrantes, rencontrées lors d'entretiens de détection ou prises en charge par ASTREE, pour la confiance qu'elles nous accordent.

Envie de devenir membre d'ASTREE ?

Le formulaire d'adhésion à télécharger se trouve sous la rubrique "Association" de notre site internet, www.astree.ch.

Le remplir et l'envoyer par courrier postal à :

ASTREE, ruelle de Bourg 7, 1003 Lausanne

Faire part de votre envie par mail à :

info@astree.ch

Nous vous ferons parvenir le formulaire.

La cotisation annuelle est de Frs. 50.-

Association ASTREE
Ruelle de Bourg 7 – 1003 Lausanne
Tel. 021 544 27 97 – Mail: info@astree.ch
www.astree.ch